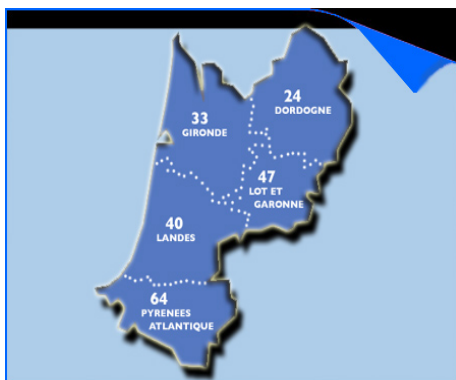


NATATION ESTIVALE Reglements et Calendriers 2013

CN MARSOUINS de LANGON
US BAZADAISE NATATION

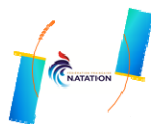
CN HAUTE LANDE
P. S. TARUSATE
SN PEYREHORADE
US GRENADE-SUR-ADOUR
US POUILLON



CN MONTPON MENESTEROL
LES DAUPHINS SARLADAIS

ESPERANCE SERRES-CASTET
BIDACHE SPORTS
CN CAMBO
ELKAR 64 HASPARREN
MORLAAS NATATION
ASSOCIATION BARETOUS NATATION
S.A MAULEONAIIS OMNISPORTS



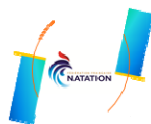


NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

SOMMAIRE

Page 2 :	Sommaire
Page 3 :	Une Nouvelle Olympiade
Page 4 :	Programme Rio 2013/2014
Page 5 :	Arrêté d'interdiction de transport enfants le 3 août 2013
Page 7 :	Circulaire du responsable régional et départemental des officiels de natation course
Page 10 :	Désignation des jurys et règlements techniques
Page 15 :	Règles d'engagement via la gestion informatique ExtraNat
Page 17 :	Statistiques 2012 du Comité d'aquitaine
Page 18 :	Catégories d'âges 2013
Page 19 :	Calendrier 2013 natation estivale
Page 20 :	Formations et Tests 2013 natation estivale
Page 21 :	Exposé des notifs du programme sportif de natation estivale 2012/2013
Page 22 :	Classement national des clubs de natation estivale 2013
Page 24 :	Coupe régionale Interclubs minimales et moins des clubs de natation estivale 2013
Page 25 :	Programme des Interclubs et moins 2013
Page 26 :	Coupe régionale des Interclubs Toutes Catégories des clubs d'été 2012
Page 27 :	Programme des Interclubs Toutes Catégories 2013
Page 28 :	Championnats d'Aquitaine des clubs d'été 2013
Page 29 :	Programme des Championnats d'Aquitaine 2013
Page 30 :	Temps d'engagements des Championnats d'Aquitaine 2013
Page 32 :	Sélection des Equipes d'Aquitaine
Page 33 :	XVI Coupe de France minimales / cadets des Régions des clubs de natation estivale 2013
Page 35 :	Programme de la coupe de France des Régions 2013
Page 36 :	Meilleures Performances Régionales de Natation Estivale
Page 38 :	Dernière minute – Communiqué réglementation sportive combinaison ARENA
Page 39 :	Coordonnées Comités et Clubs



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Une nouvelle olympiade

Texte rédigé avant l'Assemblée Générale Elective de la FFN

L'« Annuel Règlements » est un outil de travail indispensable à nos activités. Il est la référence de l'objectif principal de notre Fédération, à savoir le programme de développement des disciplines administrées en vue du plus haut niveau international. Il est décliné par la suite par les structures fédérales décentralisées à leur niveau de compétence statutaire. Une olympiade se termine et un nouveau programme sportif a été adopté par l'Assemblée générale de Dunkerque le samedi 14 avril 2012. Les modifications ont été votées pour les quatre prochaines années sur proposition des commissions techniques.

Les règlements et le calendrier de la natation course pour la saison 2012-2013 se retrouveront dans le futur projet fédéral au chapitre de la dynamique sportive. La première échéance internationale majeure sera les championnats du monde à Barcelone, du vendredi 19 juillet au dimanche 4 août 2013, pour l'ensemble de nos équipes de France dans les différentes disciplines.

Le programme de développement de la natation synchronisée, adopté pour 2009-2012, se poursuit. Il s'agit d'une évolution à longue échéance au regard des particularismes de la pratique et d'un travail indispensable, constant et persévérant.

La pratique de l'eau libre a fait l'objet d'une nouvelle orientation présentée par le Directeur technique national. Les nouvelles résolutions organisationnelles du water-polo permettent d'espérer une évolution positive, tant dans les performances que dans l'esprit de ses acteurs.

Les programmes se poursuivent pour la discipline du plongeon en progrès constant.

Les mesures prises en direction des Maîtres tendent à réduire l'inflation en termes d'engagements dans les compétitions fédérales et des dispositions innovantes apparaîtront dans les épreuves estivales au cours de l'olympiade.

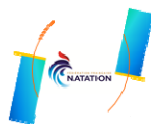
Enfin, l'Assemblée, à l'unanimité, a donné pouvoir au Comité directeur afin d'apporter les aménagements rendus nécessaires par des circonstances exceptionnelles ou par le calendrier international.

Nous continuons nos engagements dans une culture de haut niveau, de rigueur et d'exigence. Ces nouveaux programmes regardent vers Rio de Janeiro 2016 et complètent le dispositif de labellisation des clubs et les mesures qui seront prises en appui et conseils des territoires, quant à la communication interne modernisée et d'une solidarité renforcée entre les acteurs de la Natation. Chacun, selon ses compétences respectives et son secteur d'activités, poursuit la valorisation de nos activités et contribue à leur succès.



Dominique BAHON

Secrétaire Général de la FFN



NATATION ESTIVALE Reglements et Calendriers 2013

Programme « Rio 2013-2016 » :

«Des disciplines différentes un projet olympique commun»

Texte rédigé avant l'Assemblée Générale Elective de la FFN

La rédaction de nouveaux règlements est le fruit d'un long cheminement. D'abord un bilan et une analyse de l'existant, puis la définition d'une ligne stratégique et enfin la proposition d'orientations techniques. C'est cela qui a alimenté l'écriture des contenus de ce programme « Rio 2013-2016 » validé par l'Assemblée générale de Dunkerque. Il sera un compagnon de route de premier plan pour l'ensemble des structures fédérales.

Je profite également de cet éditorial pour remercier tous les acteurs fédéraux qui se sont investis dans cette démarche, et cela pendant plusieurs mois. Un bel exemple de projet collectif, fédérateur et rassembleur de compétences.

L'olympiade n'est pas encore terminée et nous sommes déjà dans la suivante. Tout va très vite. Notre environnement sportif n'échappe pas à cette formidable accélération temporelle. Mais le sens de notre analyse, de nos perspectives, de nos propositions ne doit pas être dénaturé par cette situation. Nous affirmons une volonté de progrès, de développement de nos activités en prenant en compte tous les niveaux de pratique. Cela demande du temps et, en même temps, un engagement individuel et collectif fort.

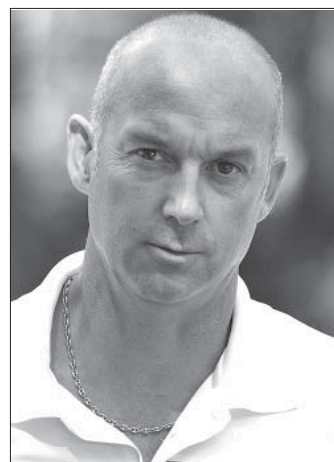
Ainsi, les disciplines ont fait des propositions innovantes, stratégiques, visionnaires, construites sur des fondamentaux inspirés de notre cœur de métier, la performance, et sur une approche spécifique aux objectifs et au positionnement de chaque discipline dans un contexte d'exigences nationales et internationales.

Nos programmes se fondent également sur un socle commun constitué du temps de formation (l'ENF, les programmes « jeunes ») et du temps de travail (planifier son travail sur la durée) pour que chaque structure, chaque sportif puissent progresser à leur rythme, sans « brûler les étapes » et pour que chacun soit concerné par une finalité compétitive correspondant à un niveau de pratique à un moment donné de sa saison et de sa carrière sportive.

Bien entendu, la réussite de ce nouveau défi se fera avec tous les organisateurs, tous ces partenaires de la performance qui savent se mettre, avec pragmatisme, au service des acteurs de la Fédération Française de Natation pour rendre dynamique nos programmes sportifs. Sachez que votre rôle est indispensable et que nous y accordons la plus grande reconnaissance.

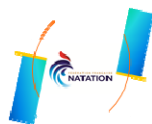
Aussi, je donne rendez-vous aux (de plus en plus) nombreux passionnés de Natation aux championnats d'Europe juniors de water-polo de Canet-en-Roussillon, en septembre 2012, et aux championnats d'Europe en bassin de 25 m de Chartres en novembre 2012, à l'Open Make Up For Ever de natation synchronisée début 2013. Un beau début d'olympiade.

L'histoire d'une fédération, l'histoire d'un sport sont faites d'évolutions, de changements, d'innovations. Notre soif de performance nous oblige à inventer. Nous en sommes capables et nous devons nous en réjouir.



Christian DONZÉ

Directeur Technique National (décédé le 21/12/2012)



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

JORF n°0296 du 20 décembre 2012

Texte n°58

ARRETE

Arrêté du 11 décembre 2012 relatif à la journée d'interdiction de transports en commun d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes en 2013

NOR: TRAT1240335A

Publics concernés : entreprises de transport en commun de personnes affectées au transport en commun d'enfants.

Objet : fixation pour l'année 2013 d'une journée d'interdiction de circulation sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier des véhicules affectés au transport en commun d'enfants.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : l'arrêté reconduit pour l'année 2013 le principe d'interdiction de circulation des transports d'enfants aux dates les plus sensibles de la période estivale sur l'ensemble du réseau routier.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code de la route, notamment son article R. 411-18 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes, notamment son article 2 ;

Vu le volume et les conditions de circulation prévues, à l'occasion des départs et des retours de vacances estivales, le samedi 3 août 2013,

Arrêtent :

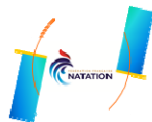
Article 1

Le transport en commun d'enfants effectué par des véhicules affectés au transport en commun de personnes, tel que défini à l'article 2 de l'arrêté du 2 juillet 1982 susvisé, est interdit sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier le samedi 3 août 2013 de zéro à vingt-quatre heures.

Article 2

Cette interdiction ne s'applique pas si le transport en commun d'enfants est effectué à l'intérieur d'un même département ou si le lieu de destination du groupe transporté est situé dans un département limitrophe du lieu de sa prise en charge. Un justificatif du lieu de prise en charge et du lieu de destination doit se trouver à bord du véhicule pour être présenté, en cas de contrôle, à toute réquisition des agents de l'autorité compétente.

Le lieu de prise en charge s'entend comme le lieu de départ du groupe transporté.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Article 3

Pour l'application de cet arrêté :

- la ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont considérés comme un seul département ;
- l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle est considéré comme faisant partie des départements suivants : le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne ;
- l'aéroport d'Orly est considéré comme faisant partie des départements suivants : le Val-de-Marne et l'Essonne
- pour les autocars en provenance ou à destination d'un autre Etat, est considéré comme département de prise en charge du groupe le département frontalier d'entrée sur le territoire national ou de sortie du territoire national.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté ne font pas obstacle au pouvoir conféré au préfet de décider, en cas d'urgence absolue, notamment en termes de sécurité, de dérogations exceptionnelles.

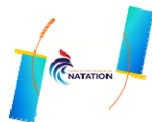
Article 5

Le directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'intérieur et le directeur des services de transport au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 décembre 2012.

Le ministre délégué
auprès de la ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie,
chargé des transports,
de la mer et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services de transport,
T. Guimbaud

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général adjoint,
directeur de la modernisation
et de l'action territoriale,
J.-B. Albertini



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

CIRCULAIRE DU RESPONSABLE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DES OFFICIELS DE "NATATION COURSE"

Cette circulaire, actualisée au 1^{er} janvier 2010, précise les fonctions pouvant être tenues par les officiels dans les jurys des épreuves de natation course et les modalités pour l'obtention des différents niveaux.

OFFICIELS DE NATATION COURSE

Outre les délégués fédéraux, régionaux ou départementaux, les réunions sportives de natation se déroulent sous la direction et le contrôle d'un jury composé :

1 - D'OFFICIELS "C" (CHRONOMETREURS DE NATATION)

Ils ont les compétences pour prendre le temps du concurrent dans le couloir qui leur a été assigné. Ils doivent également remplir les fonctions définies dans l'article SW 2.9 des règlements de la FINA.

2 - D'OFFICIELS "B" DE NATATION

Ils ont les compétences pour assurer les fonctions de :

- Chronométrateur et Chronométrateur en chef (articles SW 2.8 et 2.9 du règlement FINA)
- Juge d'arrivée (article SW 2.11 du règlement FINA)
- Contrôleur de virages et Contrôleur de virages en chef (articles 2.5 et 2.6 du règlement FINA)

3 - D'OFFICIELS "A" DE NATATION

Ils sont qualifiés pour tenir les postes de :

- Juge-Arbitre (article SW 2.1 du règlement FINA)
- Superviseur / Secrétaire (articles SW 2.2 ou SW 2.12 du règlement FINA)
- Starter (article SW 2.3 du règlement FINA)
- Contrôleur de virages et Contrôleur de virages en chef (articles SW 2.5 et 2.6 du règlement FINA)
- Juge de nages (article SW 2.7 du règlement FINA)
- Chronométrateur et Chronométrateur en chef (articles SW 2.8 et 2.9 du règlement FINA)
- Juge à l'arrivée et Juge d'arrivée en chef (articles SW 2.10 et 2.11 du règlement FINA)

FORMATION DES OFFICIELS

Les comités régionaux, qui peuvent éventuellement déléguer tout ou partie de leurs prérogatives aux comités départementaux (ou districts), sont chargés :

- de la formation et du perfectionnement,
- d'organiser les réunions théoriques et pratiques pour la préparation aux examens conduisant à la délivrance des grades d'aptitude à ces différentes fonctions,
- de délivrer les cartes d'officiels : OFFICIEL "C" de natation course, OFFICIEL "B" de natation course ou OFFICIEL "A" de natation course.

A cet effet, la Fédération Française de Natation :

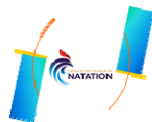
- publie le règlement FINA en français (téléchargeable sur le site internet FFN) ;
- diffuse les questionnaires d'examen théorique d'officiel "A" et "B" établis selon les règles de la FINA et de la FFN.
- édite et met à disposition des comités régionaux les cartes officielles pour témoigner du titre d'officiel ; (*des attestations peuvent être adaptée par le comité régional*)

Par ailleurs, la FFN organisera l'information des responsables régionaux (formateurs régionaux) et en particulier un rassemblement en début de saison à la suite de chaque évolution des règlements FINA.

OFFICIEL C (CHRONOMETREUR)

Le titre d'OFFICIEL "C" DE NATATION (CHRONOMETREUR) est décerné aux personnes ayant passé un test d'aptitude à la fonction de chronométrateur et remplissant les conditions suivantes :

- être licencié à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session ;
- être âgé d'au moins 14 ans à la date de l'examen ;
- avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent ;
- avoir participé à une formation préalable organisée par le comité départemental ou régional.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

L'aptitude du candidat sera appréciée à l'occasion d'une compétition FFN (départementale, régionale ou nationale) sur un minimum de 40 prises de temps (temps final). Il est conseillé d'éviter les épreuves de plus de 400 M, et de varier les épreuves (en nage et distance).

Il devra y avoir au moins deux chronomètres officiels dans la ligne en plus du candidat. Son temps sera alors utilisé pour la détermination du temps officiel (cf: cas d'un chronométrage manuel avec 3 chronomètres).

Les temps du candidat annoncés et enregistrés au 1/100^{ème} de seconde seront comparés aux temps manuels officiels de la ligne.

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir :

- plus de 10 écarts de temps supérieurs ou égaux à 10/100^{ème},
- ou plus de 2 d'écarts de temps de 40/100^{ème}.

Les écarts de temps compris entre 1 et 9/100^{ème} ne sont pas comptabilisés.

Exemple 1 : 10 écarts de 10 à 19/100 -7 le candidat est admis

Exemple 2 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 3 écarts de 20 à 29/100 -7 le candidat est admis

Exemple 3 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 2 écarts de 20 à 29/100 et 1 écart de 30 à 39/100 -7 le candidat est admis

OFFICIELS "B" DE NATATION

Le titre d'OFFICIEL "B" DE NATATION est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet et remplissant les conditions requises suivantes :

- être licencié à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session ;
- être âgé d'au moins 16 ans à la date de l'examen ;
- avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent.
- avoir suivi une formation durant laquelle, les règlements (articles correspondant aux responsabilités de l'officiel B) seront expliqués et le contenu du questionnaire sera étudié et commenté dans sa totalité, d'une façon généraliste et obligatoirement au moins 15 jours avant l'examen.

Le candidat ayant déjà le titre d'OFFICIEL "C" DE NATATION devra se soumettre à :

- l'épreuve écrite ;
- l'épreuve pratique de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages. Le candidat n'ayant pas le titre

d'OFFICIEL "C" DE NATATION devra se soumettre à :

- l'épreuve pratique de chronométrage ;
- l'épreuve écrite ;
- l'épreuve pratique de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages.

Epreuve écrite :

Les candidats devront répondre à toutes les questions du questionnaire OFFICIEL "B" (édition du 1 janvier 2010). 10 mauvaises réponses seront tolérées (sur 55 questions).

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation.

Epreuve pratique de chronométrage :

Modalité identique à celle de l'examen d'OFFICIEL "C" DE NATATION.

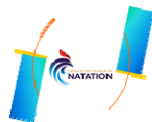
Epreuve pratique de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages :

Le candidat devra assurer deux fois la fonction de contrôleur de virages, une fois à chaque extrémité (20 courses minimum), et une fois celle de juge d'arrivée (20 courses minimum) lors de compétitions officielles sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout examinateur officiel désigné à cet effet par le comité départemental ou régional et avoir été jugé apte par ces personnes suscitées.

OFFICIELS "A" DE NATATION

Le titre d'OFFICIEL "A" DE NATATION est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet et remplissant les conditions requises suivantes :

- être licenciées à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session ;
- être âgées d'au moins 18 ans à la date de l'examen ;
- avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent ;
- être titulaires depuis 2 saisons au moins du titre d'OFFICIEL "B" ; elles pourront donc se présenter à l'examen dès le début de leur 3ième saison comme officiel "B" soit après un minimum d'une saison complète (justification de la carte correspondante validée et du nombre d'épreuves minimum permettant le renouvellement du titre) ;
- avoir assisté à une réunion de formation, sous la direction d'un officiel "A" désigné formateur par le comité régional.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Epreuve écrite :

Les candidats devront répondre à toutes les questions du questionnaire fédéral OFFICIEL "A" (édition du 1 janvier 2010). 10 mauvaises réponses seront tolérées (sur 70 questions).

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation (les épreuves pratiques).

Epreuve pratique :

Les candidats devront avoir tenu de façon satisfaisante, sous l'autorité et le contrôle d'un Juge-Arbitre en titre ou un examinateur officiel "A" désigné à cet effet par le comité régional, les postes de :

- Juge-Arbitre ;
- Starter ;
- Juge de Nage ;
- Superviseur / secrétariat de la compétition (vérification du programme, chronométrage et des résultats)

durant deux réunions sportives FFN pour les fonctions de Juge-Arbitre, Starter et Juge de Nages (25 épreuves minimum) et une réunion comme superviseur.

Le niveau de ces réunions restant à l'initiative du formateur désigné par le comité régional.

Le candidat jugé "apte" par l'examineur dans une de ces quatre fonctions (25 courses minimum par fonction) pourra s'il le souhaite assurer ensuite une deuxième fonction de son examen pratique lors de la même réunion, sous réserve qu'il reste au minimum 25 courses à parcourir.

GENERALITE

Les examens d'officiels A et B devront être passés sur les formulaires édités par la Fédération Française de Natation (édition du 01/01/2010); Les questionnaires d'examens théoriques seront revus à chaque modification du règlement FINA.

VALIDATION ANNUELLE DE LA CARTE D'OFFICIEL A,B,C

Les comités régionaux ou départementaux peuvent valider annuellement les cartes d'officiels A, B et C sous condition que le titulaire de la carte ait officié au minimum (sur le plan départemental, régional, national ou international) :

- 4 réunions différentes dans la saison pour un officiel C ; dans la limite de 3 saisons
- 8 réunions différentes dans la saison pour un officiel B ;
- 8 réunions différentes dans la saison pour un officiel A. (1 réunion = 1 demi-journée)

Dans le cas où un officiel, quelque soit la catégorie, aura assuré moins du quota demandé, il devra suivre un recyclage collectif ou personnel à l'appréciation du formateur régional ou départemental (selon l'organisation retenue par le comité régional).

Dans le cas où cette dernière condition serait refusée par l'officiel concerné, celui-ci se verra retirer la validation de la carte d'officiel le concernant pour la saison en cours.

RECYCLAGE

Les comités régionaux ou départementaux devront organiser au moins une réunion de recyclage par saison.

Chaque officiel A ou B devra y participer au moins une fois tous les 2 ans.

Il sera également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion des modifications des règlements.

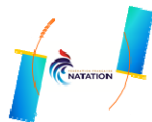
EQUIVALENCE

Des équivalences pourront être attribuées à des officiels étrangers licenciés à la FFN dès lors qu'ils pourront justifier d'un niveau de formation et de pratique identiques au titre sollicité. A besoin le comité régional pourra solliciter l'avis de la commission fédérale des juges et arbitres.

TEXTES DE REFERENCE

Les candidats, et par la suite les officiels en activité doivent connaître le corps de textes réglementaires qui régissent la discipline :

- Le règlement FINA 2009 - 2013 en français, version commentée téléchargeable sur le site de la FFN
- Les dispositions particulières prises par la FFN (Départs et chronométrages)
- Le règlement intérieur de la FFN publié chaque saison dans l'annuaire fédéral
- Le règlement sportif de la saison.



NATATION ESTIVALE Reglements et Calendriers 2013

Précisions concernant la désignation des jurys et l'application des règlements techniques pour le départ et le chronométrage

Désignation des jurys

- **1 - En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice** : le club, le district, le comité départemental ou le comité régional.

L'organisateur doit respecter les règles fixées par la Fédération Française de Natation, en particulier :

- en confiant les charges de juge-arbitre, starter et juge de nages à des officiels A, celles d'inspecteur de virages, inspecteur chef de virages, juge à l'arrivée à des officiels A ou B, et celles de chronométreurs à des officiels A, B ou C ;
 - en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels permettant de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après) ;
 - en constituant un jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.
- **2 - Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN.** Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes FINA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées : championnats de France en bassin de 25 m, championnats de France jeunes en bassin de 25 m, championnats de France des maîtres en bassin de 25 m, championnats de France en bassin de 50 m, championnats de Nationale 2, Coupe des régions - Trophée Jean-Pommat, championnats de France Jeunes, finale du Natathlon - Trophée Lucien-Zins, championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m, championnats de France minimes, championnats de France cadets.

En outre, pour certaines d'entre elles, des officiels inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours sont associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

- **3 - Pour certaines compétitions inscrites au calendrier national et organisées par les interrégions, les juges-arbitres et starters (dans la mesure du possible) sont désignés par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours.**

Liste des compétitions concernées : championnats interrégionaux, championnats de Nationale 2.

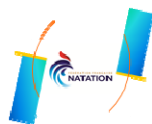
- **4 - Pour la meilleure poule organisée par chaque comité régional lors des championnats de France interclubs, le juge-arbitre est désigné par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours. Il organise les permutations afin que ces poules soient arbitrées par un juge-arbitre d'un autre comité régional de l'interrégion.**

Le comité régional est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif ;
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement ;
- de l'organisation générale de la compétition ;
- de la mise à disposition d'un jury complet ;
- de la désignation du jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements ;
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...) ;
- de l'instruction des réclamations ;
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...) ;
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la FFN et au DTN par le comité régional.



NATATION ESTIVALE

Règlements et Calendriers 2013

■ Application des règles techniques

Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

Ci-après, les dispositions particulières prises par la FFN pour la règle des départs et l'organisation du chronométrage.

■ Les départs (article SW 4)

• Cas des compétitions individuelles

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories benjamins et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

Exception pour les compétitions de nageurs avertis et poussins, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

• Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de « deux départs » est applicable (rappel pour le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

■ Chronométrage et classement

• Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel. Le chronométrage manuel est fait par des chronométreurs (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération (officiels C, B ou A).

Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

• Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton-poussoir manœuvré par un chronométreur est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronométreur est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

• Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

• Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronométreurs.

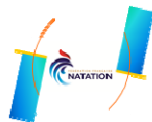
• Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes. L'écart maximum autorisé par rapport au temps moyen est de 4/10^e en plus ou en moins.

• Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou régionaux.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le Règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronomètres. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronomètres par ligne, et lorsque deux (2) chronomètres sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04:55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04:56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (Règlement intérieur FFN, Règlement de l'interrégion, Règlement intérieur du comité régional, Règlement intérieur du comité départemental).

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition de niveau national Compétition de référence nationale (*)	Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronomètreur) Pas de juge à l'arrivée <i>(*) Pour les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m, il est possible, à titre exceptionnel et après accord préalable de la DTN, d'utiliser un chronométrage semi-automatique sous réserve de disposer de trois chronomètreurs (boutons poussoirs)</i>	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique) S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)	Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs) Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique) S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Compétition de référence interrégionale	Trois chronomètreurs manuels par ligne Un ou deux chronomètreurs "volants" Pas de juge à l'arrivée	Temps déterminés selon la règle FINA : SW 11.3.1 (deux temps identiques), SW 11.3.2 (temps intermédiaire), SW 11.3.3 (temps moyen si deux chronomètres en fonctionnement) À noter que si le remplacement d'un chronomètreur est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps intermédiaire Si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera le temps moyen des deux chronomètreurs restants	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre

NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Compétition régionale ou départementale	<p>Deux chronomètres par ligne, plus deux chronomètres "volants"</p> <p>Pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne</p> <p>Ils pourront également être affectés comme troisième chronomètre à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée</p> <p>Pour juger l'arrivée, un juge à l'arrivée désigné ou, à défaut, le juge-arbitre</p>	<p>Temps moyen si deux chronomètres ou temps déterminé selon la règle FINA si trois chronomètres</p> <p>À noter que si le remplacement d'un des deux chronomètres est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronomètres restants soit l'unique temps mesuré</p> <p>S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels</p>	<p>Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre (temps mesurés ou temps corrigés)</p>
Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur	<p>Un chronomètre par ligne, plus deux chronomètres « volants » pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne</p> <p>Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou le juge-arbitre</p>	<p>Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée</p> <p>S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels</p>	<p>Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre (temps mesurés ou temps corrigés)</p>

Les temps enregistrés par chaque chronomètre doivent être inscrits sur la fiche de course, puis le temps officiel reporté dans la zone prévue à cet effet.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles SW11.2 « lorsque le chronométrage au 1/1000^e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps » et SW 11.3.3 Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel .

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, si possible avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou à son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite, de demander des explications au juge-arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Règlement intérieur des compétitions

Principe sur les engagements

Seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion ExtraNat. Aucun engagement et aucun règlement des engagements ne seront pris sur place.

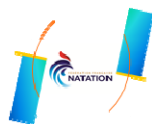
Réunion technique (la veille de la compétition)

Matériels nécessaires

- Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des représentants des clubs participants.
- Un vidéoprojecteur.

Déroulement

- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Accueil du représentant de la Fédération et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury par le juge-arbitre.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.



NATATION ESTIVALE

Règlements et Calendriers 2013

- Questions/réponses.
- Déclaration des forfaits.

Pendant la compétition

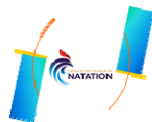
- Prévoir un lieu unique pour accueillir le chronométrage (deux personnes) et le secrétariat technique (deux personnes).
- Prévoir une table technique pour les membres de la Direction Technique Nationale (le cas échéant).
- Mise à disposition d'une connexion Internet.
- Distribution des résultats-papier à la table technique, au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
- Déclaration des forfaits
- Modification et confirmation des relais.
- Les recommandations au micro pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.

Modalités concernant la participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur.

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013



Règles d'engagements via la gestion informatique extraNat

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site web FFN, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Planification des échéances pour la procédure des engagements :

Via l'application extraNat, chaque institution (FFN, comités régionaux, comités départementaux, clubs) déclare dans un premier temps les compétitions placées sous son autorité.

• Au nom de la FFN

- Championnats de France minimes ;
- Championnats de France cadets ;

• Au nom des comités régionaux

- Coupe interclubs minimes et moins;
- Coupe Interclus Toutes Catégories;
- Championnats régionaux 25 m;
- toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles du comité régional inscrites officiellement à son calendrier (avenir, poussins, critères régionaux, critères départementaux, etc.).

**Selon le format d'organisation locale, il y a possibilité de déléguer la déclaration des compétitions aux comités départementaux, à charge du comité régional de coordonner l'ensemble des organisations.*

Principes et planification de l'échéancier des engagements via l'interface extraNat

Toutes les compétitions gérées par extraNat obéissent aux mêmes principes en ce qui concerne la procédure de l'échéancier :

- Quinze jours d'ouverture des droits pour les propositions d'engagements
- Un jour de contrôle par l'institution en charge de la compétition des engagements
- Sept jours de publications de la liste des engagements (start-list).

Selon ce compte à rebours, à J-23, les droits d'engagements sont ouverts ; à J-8, fermeture des droits d'engagements ; à J-7, publication de la liste des engagements ; J-1 pour les compétitions nationales, réunion technique à l'issue de laquelle les engagements sont centralisés (forfaits) puis édition de la liste des départs (le programme des séries).

Pour les compétitions où les nageurs sont qualifiés (championnats de France en bassin de 25 m, finale du Natathlon), les clubs ayant des qualifiés devront confirmer ou infirmer leur participation sur chacune des courses où ils sont retenus et selon les mêmes échéances.

Tableau des échéances

Période à partir du 1 ^{er} jour de la compétition	Intitulé
J - 23	Ouverture de la proposition des droits d'engagements
J - 8	Fermeture de la proposition des droits d'engagements
J - 7	Publication de la liste de départ (start-list)*
J - 1	Réunion technique, déclaration des forfaits, édition de la liste des engagements (programme des séries)

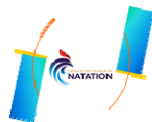
Modulation

L'institution qui déclare la compétition a la possibilité de moduler la période des droits d'engagements jusqu'à J-2 (J = premier jour de la compétition) pour la fermeture des droits d'engagements.

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information. Toute cette procédure est valable pour la natation course et les maîtres.

Pour les analyses statistiques fédérales, il est demandé aux comités régionaux de permettre la remontée de la totalité des compétitions organisées sur leur territoire quelles que soient les catégories d'âges concernées.



NATATION ESTIVALE

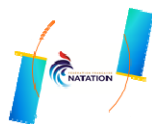
Reglements et Calendriers 2013

■ Performances d'engagements sur l'espace extraNat

Concernant les compétitions de référence nationale, les engagements ne pourront se faire qu'à partir de la meilleure performance réalisée en bassin de 50 m et enregistrée dans la base fédérale de la saison précédente ou de la saison en cours.

Pour toutes les autres compétitions, les engagements se feront au choix parmi une proposition des huit meilleures performances « tous bassins » ou dans le type de bassin de la compétition selon les règles édictées par l'organisateur enregistrées dans la base fédérale.

**La liste de départ (start-list) n'est pas actualisée durant la période de J - 7 jusqu'à la réunion technique de la compétition qui est seule habilitée à actualiser cette dernière.*



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Président : Mme TACHET DES COMBES
Hélène

Club annuel : 56 ☀️ été : 18

Nouveau club : *Cercle des nageurs de Talence, Pessac nat-synchro, asso Ornon natation, C. des nageurs juranonnais*

Club dissous :



Paiement affiliation CB : 22

Nombre de nouvelles licences : 4529

Nombre de renouvellements : 7131

Nombre de transferts : 886

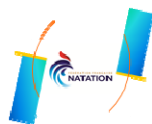
Nombre de Multiicences : 7

Top 10	
AQUA LONS BARRACUDAS	619
SA MERIGNAC	566
ANDERNOS ESPADONS THALASSA	562
US LE BOUSCAT	501
UNION ST BRUNO BORDEAUX	498
ESPERANCESERRES-CASTET	386
DAUPHINS PALOIS	355
ES BLANQUEFORT	354
ASSOCIATION ORNON NATATION	353
ANGLLET OLYMPIQUE	338

EVOLUTION LICENCES				
(11549)	(12933)	(12655)	(12508)	(12546)
2008	2009	2010	2011	2012

		56,14%	43,86%	10 ans et -	+ de 10 ans	☀️ Eté (dont)	Total
Dordogne (24)	↑	473	447	222	698	97	920
Gironde (33)	↑	3640	2735	1345	5030	222	6375
Landes (40)	↓	667	645	386	926	540	1312
Lot-et-Garonne (47)	↑	425	350	134	641	0	775
Pyrénées-Atlantiques (64)	↔	1838	1326	846	2318	803	3164

Dordogne (24)	8	0	0	0	1	0	1
Gironde (33)	28	1	8	1	11	12	10
Landes (40)	12	1	1	0	1	1	0
Lot-et-Garonne (47)	4	0	0	0	0	1	0
Pyrénées-Atlantiques (64)	20	0	0	0	2	3	1
Total	72	2	9	1	15	17	12

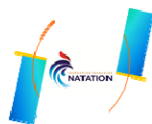


NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Catégories d'âge Saison 2013

	<u>Âge</u>	<u>Année</u>
AVENIR	9 ans et moins	2004 et après
POUSSIN 1	10 ans	2003
POUSSIN 2	11 ans	2002
BENJAMIN 1	12 ans	2001
BENJAMIN 2	13 ans	2000
MINIME 1	14 ans	1999
MINIME 2	15 ans	1998
CADET 1	16 ans	1997
CADET 2	17 ans	1996
JUNIORS 1	18 ans	1995
JUNIORS 2	19 ans	1994
JUNIORS 3	20 ans	1993
SENIORS	21 ans et plus	1992 et avant

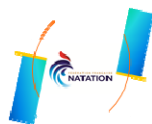


NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

CALENDRIER 2013 NATATION ESTIVALE

Samedi 8 juin	Réunion des clubs de natation estivale	Talence
Samedi 29 et 30 juin	Championnats de Gironde (clubs hiver + clubs natation estivale)	Arcachon
Dimanche 30 Juin	Championnat de Dordogne (clubs hiver + clubs natation estivale)	Montpon
Dimanche 30 juin	Championnat des Landes (clubs hiver + clubs natation estivale)	Grenade
Dimanche 30 juin	Championnats des Pyrénées Atlantique (clubs hiver + clubs natation estivale)	Orthez
Samedi 6 juillet	Circuit Open Avenir-Poussins 1 ^{ère} étape (matinée)	Serres-Castet
Samedi 6 juillet	Meeting Sprint + compétition avenir/poussins	Serres-Castet
Dimanche 7 juillet	Coupe Maxence	Montpon
Samedi 13 juillet	Interclubs Benjamins/Poussins	St Palais
Dimanche 14 juillet	Challenge de la ville	Sarlat
Dimanche 14 juillet	Coupe Patricia Bachère	Pouillon
Jeudi 18 juillet	Coupe de le ville en nocturne	Sore
Dimanche 21 juillet	Coupe de la ville	Bazas
Dimanche 21 juillet	Challenge des Gaves	Peyrehorade
Samedi 27 juillet	Coupe des Landes/Coupe avenir	Peyrehorade
Dimanche 28 juillet	Coupe de la ville	Langon
Dimanche 4 août	Interclubs Minimes et moins	Tartas
Dimanche 11 août	Interclubs Toutes Catégories	Bazas
Jeudi 15 août	Championnats départemental 64 (1 ^{ère} journée)	Bidache
Jeudi 15 août	Soirée (19h30) Avenirs/Poussins	Langon
Samedi 17 août	Championnats Interdépartementaux 24/33 (1 ^{ère} journée)	Langon
Samedi 17 août	Championnats départemental 40 (1 ^{ère} journée)	Sore
Samedi 17 août	Championnats départemental 64 (2 ^{ième} journée)	Serres-Castet
Dimanche 18 août	Championnats départemental 40 (2 ^{ième} journée)	Grenade
Dimanche 18 août	Championnats Interdépartementaux 24/33 (2 ^{ième} journée)	Sarlat
Samedi 24 août	Championnats d'Aquitaine (1 ^{ière} journée)	Montpon
Dimanche 25 août	Championnats d'Aquitaine (2 ^{ième} journée)	Montpon
Lundi 26 août	Après midi Avenirs/Poussins	Salis de Béarn
Mercredi 28 août	Circuit Open Avenir-Poussins 2 ^{ème} étape (après-midi)	Mauléon
Mardi 27 /vendredi 30 août	Stage régional Sélection Minimes/Cadets Aquitaine	Sarlat
Samedi 31 août	Coupe de France des Régions Minimes/Cadets	Souillac
Dimanche 1 septembre	Coupe de France des Régions Minimes/Cadets	Souillac
Mercredi 4 septembre	Meeting demi-fond	Serres-Castet



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

FORMATIONS 2013 NATATION ESTIVALE

ENF 1

Mardi 25 juin	Pessac	10h00
---------------	--------	-------

ENF 2

jeudi 30 mai	Pau/Bayonne	19h30
Mercredi 8 juillet	lieu à définir pour 24/33	à définir

ENF 3

Samedi 15 juin	Pau/Bayonne	19h30
Mercredi 10 juillet	Langon	19h30

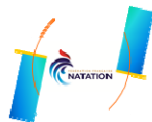
TESTS 2013 NATATION ESTIVALE

Pass'Sports de l'Eau

mercredi 12 juin	Serres-Castet	à définir
dimanche 7 juillet	Montpon (NC- NS – PL)	à définir
dimanche 14 juillet	Sarlat (NC – WP – PL)	à définir
dimanche 21 juillet	Bazas (NC – NS – NAP)	à définir
mercredi 24 juillet	Serres -Castet	à définir
dimanche 28 juillet	Langon (WP – PL – NAP)	à définir
jeudi 15 août	Langon (NC – NS - NAP)	19h30
mercredi 28 août	Mauléon	à définir
samedi 31 août	Pouillon	à définir

Pass'Compétitions

dimanche 16 juin	Lons	à définir
dimanche 30 juin	Orthez	à définir
dimanche 21 juillet	Bazas	à définir
dimanche 28 juillet	Langon	à définir
samedi 3 août	Mauléon	à définir
jeudi 15 août	Langon	19h30
mercredi 4 septembre	Serres-Castet	à définir



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

2013 : une échéance qui sera respectée. – C'est à partir de cette saison 2012-2013, premier exercice sportif de l'olympiade Rio de Janeiro 2013-2016, qu'entrera en vigueur l'ensemble de la réforme de nos écoles. En effet, à cette date les enfants licenciés dans chacune de nos disciplines seront tenus d'avoir franchi l'ensemble des trois étapes de l'École de Natation Française pour participer aux programmes fédéraux officiels. **Cette obligation d'être titulaire des trois niveaux entrera en vigueur pour tous les jeunes nés en 2004 et après (2005, 2006, etc.). Les enfants nés avant cette date ne seront pas dans l'obligation de posséder les trois niveaux.**

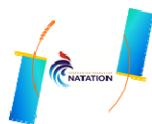
Exposé des motifs du programme sportif de natation estivale 2012-2013

La saison 2012-2013 est la première de la nouvelle olympiade Rio de Janeiro (2013-2016) durant laquelle nous entendons mettre en oeuvre des actions destinées à poursuivre l'activité de Natation Sportive durant la période estivale, en particulier dans le milieu rural, et à y accroître son rôle d'accueil de nouveaux membres dans le monde de la Natation Française. À cette fin, nous devons être capables :

- de former les enfants aux pratiques de la natation au travers d'une formation pluridisciplinaire les amenant à l'obtention du Pass'Compétition ;
- de donner à tous les nageurs l'occasion de participer à des compétitions régionales et nationales leur permettant de se confronter à des compétiteurs issus de la même filière.

Afin de permettre au plus grand nombre de clubs de participer aux interclubs, leur règlement a été simplifié leur permettant un plus petit nombre de participants par équipe et en élargissant les tranches de catégories pouvant y participer.

De la même façon, dans le but que chaque nageur de club de natation estivale puisse se mesurer individuellement aux autres nageurs de sa catégorie, il est envisagé de mettre en place un championnat de France traditionnel au cours de la prochaine olympiade.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Classement national des clubs de natation estivale

L'organisation du nouveau classement des clubs se caractérise en trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe, un classement Élite issu des rankings de la saison en cours, un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipe

■ Les compétitions concernées

Les interclubs minimales et moins et les interclubs toutes catégories.

■ Principe

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs totalise 2.000 points.

Exemple : suite aux interclubs minimales et moins, je suis le premier club au total de points avec l'ensemble de mes équipes, je marque 2.000 points. De même pour les interclubs toutes catégories.

Ainsi, le premier club aux interclubs minimales marque autant de points que le premier club aux interclubs toutes catégories.

NB - À compter de la saison sportive 2012-2013, les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et le Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions.

■ Mode de calcul

- 2.000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1.500^e).
- Du 1^{er} au 11^e - 10 points de moins par place.
- Du 12^e au 51^e - 4 points de moins par place.
- Du 52^e au 101^e - 3 points de moins par place.
- Du 102^e au 291^e - 2 points de moins par place.
- Du 292^e au 1.500^e - 1 point de moins par place.

2 - Le classement du « Trophée Élite »

■ Le support concerné

Les rankings nationaux en bassin de 25 m et 50 m des nageurs des clubs de natation estivale toutes catégories confondues à l'issue de la saison 2012-2013.

■ Principe

Le classement du Trophée Élite des clubs de natation estivale prend en compte les vingt premiers nageurs classés toutes catégories confondues dans chaque épreuve individuelle des rankings des nageurs des clubs de natation estivale à l'issue de la saison 2012- 2013.

■ Mode de calcul

Sur la base des vingt premiers nageurs de chaque course des rankings nationaux des nageurs des clubs de natation estivale à l'issue de la saison 2012-2013, un classement des clubs intitulé « Trophée Élite » est établi à l'addition des points obtenus selon le barème indiqué.

Pour générer cette hiérarchie, toutes les compétitions en bassin de 25 m et 50 m sont prises en compte.

■ Le barème du classement du Trophée Élite

1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts.

3 - Le classement des clubs à partir des compétiteurs

■ Les compétitions concernées

Toutes les compétitions des calendriers régionaux et départementaux de la natation estivale, sans oublier la Coupe de France estivale.

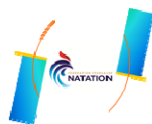
■ Principe

Seul le meilleur classement par nageur est comptabilisé.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

NB - À compter de la saison sportive 2012-2013, les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et le Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions.

■ Grille de calcul



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition et inférieure et égale à 199 points	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 200 à 449 points à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 450 à 649 points à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 799 points à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 800 points à la table de cotation fédérale	160

Classement du socle institutionnel

Sont identifiés pour le calcul du socle commun : des éléments qui se rapportent à l'individu et des éléments qui se rapportent à la structure.

1 - Le rapport à l'individu

Seul le point de licence est cumulable avec les autres.

- **La licence** (1 point).
- **Les élus** (5 points)* en fonction de leur représentation dans les instances fédérales départementales, régionales ou nationales.
- **Les membres non élus** des commissions nationales (5 points)*.
- **Les officiels** (5 points)*.

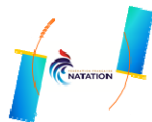
**Il ne peut pas y avoir de cumul des fonctions. Exemple : je suis licencié membre d'un comité départemental (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et trésorier d'un comité régional (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et secrétaire général de la FFN (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié, membre d'un comité régional et de la FFN, officiel (1 + 5 = 6 points). La détermination des fonctions est celle arrêtée en fin de saison.*

- **Les nageurs impliqués dans l'École de Natation Française** : Sauv'nage (5 points)** , Pass'sports de l'eau (10 points), Pass'compétition (15 points).

***Il ne peut pas y avoir de cumul de certifications ENF. Pour le calcul, il est tenu compte du niveau le plus élevé obtenu en fin de saison. Exemples : je suis licencié et titulaire du Sauv'nage (1 + 2 = 3 points) ; je suis licencié et titulaire du Pass'compétition (1 + 5 = 6 points).*

2 - Le rapport à la structure

Les différents calculs de points ainsi que le classement national des clubs s'effectueront informatiquement **au niveau national** par le service des systèmes d'information.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

- 4 août 2013
- 2 réunions

Coupe régionale interclubs minimes et moins de natation estivale

- Lieu : Tartas (40)
- Bassin : 25 m – 5 couloirs
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 15 ans et moins (1998 et après) filles et garçons
- Le pass'compétition natation course est obligatoire pour les nageurs nés en 2004 et après
- Équipes de 4 à 5 nageurs par équipe de club

Engagements

- Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition)
- Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Avec strictement les mêmes objectifs que les clubs à durée annuelle, les comités régionaux pourront organiser une Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs de natation estivale qui intervient dans le classement national des clubs de la natation estivale.

Date de la compétition

3 août 2013 à Tartas

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (8 en filles et 8 en garçons)
50 NL, 100 NL, 200 NL, 50 Dos, 50 Brasse, 50 Papillon, 100 4 N, 200 4N.
Classement au temps.
- **Épreuves de relais** (2 en filles et 2 en garçons)
4 x 50 NL, 4 x 100 m 4N, (chaque relayeur effectue un 100 m 4 nages).
Classement au temps.

Jury

Chaque club devra fournir pour la constitution du jury sous peine d'amende de 130,00 €:

- **1 officiel pour 1 équipe**
- **2 officiels pour 2 équipes**
- **3 officiels pour 3 équipes**
- **4 officiels pour 4 équipes et +**

Le jury sera clos 40 minutes avant le début de la première épreuve. Les clubs devront envoyer la liste de leurs officiels sur un lien prévu à cet effet (des précisions seront données ultérieurement).

Dispositions particulières

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club de natation estivale ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs de natation estivale lors de la saison sportive de leur transfert.

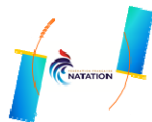
Les nageurs participant à la coupe Interclubs auront la possibilité de participer à une deuxième épreuve, seulement pour prise de temps, dans la ou les premières séries des épreuves du programme de la coupe Interclubs

Mode de qualification

Chaque club, pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Si l'équipe est composée de quatre nageurs, chaque nageur s'engage aux deux relais et à deux épreuves individuelles. Si l'équipe est composée de cinq nageurs, la composition de l'équipe est libre : maximum 2 courses individuelles par nageur.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

minimum). Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats. Chaque équipe sera composée de quatre ou cinq nageurs.

Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes.

Modalités d'engagements

Pour participer, le nageur doit avoir sa licence validée par le Comité Régional, statut "Oblitéré" (date limite de réception du bon de Commande Extranat au Comité d'Aquitaine de Natation le mercredi 31 juillet).

Classement spécifique à la compétition

Le classement par équipe sera établi par addition des points obtenus à la table de cotation FFN. **Les points des relais ne seront pas doublés.** Un classement féminin, masculin et général est publié.

Si un club engage plusieurs équipes, seule la première classée comptera pour les récompenses.

En cas d'égalité, le nombre de points obtenus aux deux relais départagera les clubs.

Par contre, les points de toutes les équipes engagées compteront pour le classement national des clubs.

Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimales et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Les trois premiers clubs seront récompensés en garçons et filles et recevront une coupe.

Le club vainqueur au classement général recevra la coupe **Jean REYNAL**

Droits d'engagements

25,00 € par club engagé, cette somme sera à verser au Comité d'Aquitaine de Natation.

Programme Interclubs Minimales et moins des clubs de natation estivale 2013

Tartas (40)
Dimanche 3 août

1^{ière} Réunion

Rendez-vous 9h30

Début des épreuves 10h30

- 1 - 50 m Brasse Filles
- 2 - 50 m Brasse Garçons
- 3 - 100 m NL Filles
- 4 - 100 m NL Garçons
- 5 - 50 m Dos Filles
- 6 - 50 m Dos Garçons
- 7 - 100 m 4N Filles
- 8 - 100 m 4N Garçons

PAUSE 10 MINUTES

- 9 - 4 x 50 m NL Filles
- 10 - 4 x 50 m NL Garçons

2^{ième} Réunion

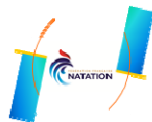
Début des épreuves

en fonction de la fin de la 1^{ière} réunion

- 11 - 200 m 4N Filles
- 12 - 200 m 4N Garçons
- 13 - 50 m Papillon Filles
- 14 - 50 m Papillon Garçons
- 15 - 200 m NL Filles
- 16 - 200 m NL Garçons
- 17 - 50 m NL Filles
- 18 - 50 m NL Garçons

PAUSE 10 MINUTES

- 19 - 4 x 100 m 4N Filles
- 20 - 4 x 100 m 4N Garçons



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

<ul style="list-style-type: none">11 août 20132 réunions	Coupe régionale interclubs toutes catégories de natation estivale	<ul style="list-style-type: none">Lieu : Bazas (33)Bassin : 25 m - 6 couloirsCompétition d'animation
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">Toutes catégories d'âges confondues filles et garçonsLe pass'compétition natation course est obligatoire pour les nageurs nés en 2004 et après		<ul style="list-style-type: none">Compétition par équipes de clubs de cinq ou six nageurs
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition)Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2		<ul style="list-style-type: none">Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)Publication web : J + 1Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Afin de développer l'esprit d'équipe au sein des clubs de natation estivale, les comités régionaux pourront organiser une Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs de natation estivale qui intervient dans le classement national des clubs de la natation estivale.

Contenu du programme

- Épreuves individuelles** (10 en filles et 10 en garçons)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.
Classement au temps.
- Épreuves de relais** (2 en filles et 2 en garçons) 4 x 100 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages. *Classement au temps.*

Jury

Chaque club devra fournir pour la constitution du jury sous peine d'amende de 130,00 € :

- 1 officiel pour 1 équipe**
- 2 officiels pour 2 équipes**
- 3 officiels pour 3 équipes**
- 4 officiels pour 4 équipes et +**

Le jury sera clos 40 minutes avant le début de la première épreuve. Les clubs devront envoyer la liste de leurs officiels sur un lien prévu à cet effet (des précisions seront données ultérieurement).

Dispositions particulières

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club de natation estivale ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs minimales et moins des clubs de natation estivale lors de la saison sportive de leur transfert.

Les nageurs participant à la coupe Interclubs auront la possibilité de participer à une deuxième épreuve, seulement pour prise de temps, dans la ou les premières séries des épreuves du programme de la coupe Interclubs

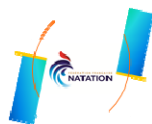
Mode de qualification

Chaque club, pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Chaque équipe est composée de cinq ou six nageurs.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (cinq nageurs minimum). Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats.

Une deuxième et une troisième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

complètes.

Modalités d'engagements

Pour participer, le nageur doit avoir sa licence validée par le Comité Régional, statut "Oblitéré" (date limite de réception du bon de Commande Extranat au Comité d'Aquitaine de Natation le mercredi 7 août).

Classement spécifique à la compétition

Le classement s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation fédérale. La cotation des relais n'est pas doublée. Un classement féminin, masculin et général est publié.

À l'issue de la saison sportive et après les championnats régionaux interclubs dames et messieurs toutes catégories, les régions enverront leurs résultats à la FFN pour établir un classement national interclubs 2013 toutes catégories.

Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimes et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Les trois premiers clubs seront récompensés en garçons et filles et recevront une coupe.

Le club vainqueur au classement général recevra la coupe **Jean BOITEUX**.

Droits d'engagements

25,00 € par club engagé, cette somme sera à verser au Comité d'Aquitaine de Natation.

Programme Interclubs Toutes Catégories des clubs de natation estivale 2013 Bazas (33) Dimanche 11 août

1^{ière} Réunion

Rendez-vous 8h30

Début des épreuves 9h30

- 1 - 50 m Papillon Filles
- 2 - 50 m Papillon Garçons
- 3 - 100 m NL Filles
- 4 - 100 m NL Garçons
- 5 - 50 m Brasse Filles
- 6 - 50 m Brasse Garçons
- 7 - 100 m Dos Filles
- 8 - 100 m Dos Garçons
- 9 - 200 m 4N Filles
- 10 - 200 m 4N Garçons

PAUSE 10 MINUTES

- 11 - 4 x 100 m NL Filles
- 12 - 4 x 100 m NL Garçons

2^{ième} Réunion

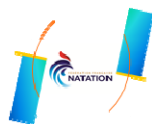
Début des épreuves

en fonction de la fin de la 1^{ière} réunion

- 13 - 100 m Papillon Filles
- 14 - 100 m Papillon Garçons
- 15 - 50 m NL Filles
- 16 - 50 m NL Garçons
- 17 - 100 m Brasse Filles
- 18 - 100 m Brasse Garçons
- 19 - 50 m Dos Filles
- 20 - 50 m Dos Garçons
- 21 - 200 m NL Filles
- 22 - 200 m 4N Garçons

PAUSE 10 MINUTES

- 23 - 4 x 100 m 4N Filles
- 24 - 4 x 100 m 4N Garçons



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Championnats d'Aquitaine des Clubs de natation estivale 2013

Samedi 24 août et Dimanche 25 août 2013

Montpon (24) Bassin de 25 m. 5 couloirs

Organisation : Comité de Dordogne.

Gestion et Traitement informatique de la compétition assurés par le Comité d'Aquitaine

Règlement sportif et financier

Qualification : Ces épreuves sont réservées aux nageurs titulaires d'une licence natation estivale

Le nageur doit avoir sa licence validée par le comité régional, statut « oblitéré » (Date limite de réception du bon de Commande EXTRANAT au Comité d'Aquitaine de Natation : Mardi 20 août)

Epreuves : Les épreuves de ces championnats se dérouleront en 4 réunions, classement au temps (séries sans distinction d'âge) sur les épreuves individuelles suivantes :

50 m NL	100 m NL	200 m NL	400 m NL
50 m Brasse	100 m Brasse	200 m Brasse	
50 m Papillon	100 m Papillon		
50 m Dos	100 m Dos	200 m Dos	
200 m 4N			

dans les catégories d'âge suivantes :

> 95 et avant	Garçons et Filles
> 96-97	Juniors Seniors
> 98-99	Cadets
> 2000-2001	Minimes
> 2002 et après	Benjamins
	Poussins & Avenir

à l'exception **des épreuves individuelles de 50 m** qui sont **ouvertes exclusivement aux nageurs minimes, cadets, juniors et seniors** (les poussins et les benjamins ne peuvent pas nager ces épreuves).

Les relais **4 x 50 m NL, 4 x 100 m NL, 4 x 100 m 4N** se nageront dans les catégories d'âge suivantes :

95 et avant , 96 / 97 , 98 / 99 , 2000 et après.

Le relais 10 x 100 m sera un relais toutes catégories.

Plusieurs équipes de relais par club pourront être engagées, possibilité de compléter une équipe par surclassement.

ATTENTION ! Un nageur poussin ou benjamin ne pourra participer à plus de 5 épreuves individuelles au cours de ces championnats.

Engagements :

Les temps d'engagement devront avoir été réalisés lors d'une épreuve inscrite au calendrier FFN 'été 2013 et validée par le Comité régional

Tout engagement incorrect sera rejeté ou ramené au temps d'amende dans la limite de deux engagements .

Un nageur qui n'aurait pas réalisé le temps de qualification pourra toutefois être engagé **uniquement au temps de première amende.**

Un nageur ne pourra être engagé de cette manière qu'à **deux épreuves maximum pour toute la durée des championnats d'Aquitaine.**

Les engagements, voir le document "Traitement et Transmission informatique des compétitions des clubs de natation estivale 2013"

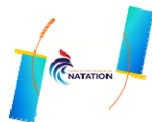
Les droits d'engagement sont fixés à 3,50 € par épreuve individuelle et à 6,50 € par relais.

Amendes : Tout dépassement du temps minimum toléré entraînera le paiement d'une amende suivant le barème suivant :

- 2,30 € pour dépassement de temps **inférieur à 5 %.**
- 8,50 € pour dépassement de temps **de 5 % inclus à 10 % exclus.**
- 16,50 € pour dépassement de temps **supérieur ou égal à 10 %.**

(**temps d'amende**, voir tableaux ci-dessous).

Forfaits : Les clubs sont tenus de déclarer les forfaits avant le début de chaque réunion.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Officiels : Chaque club engagé pour ces épreuves devra fournir :

- 1 ou 2 nageurs = 1 officiel
- 3 à 9 nageurs = 2 officiels
- plus de 10 nageurs = 3 officiels

(nageurs engagés par réunion) sous peine d'une **amende de 130,00 € par réunion**.

Le jury sera clos 40 minutes avant le début de la première épreuve. Les clubs devront envoyer la liste de leurs officiels sur un lien prévu à cet effet (des précisions seront données ultérieurement).

Récompenses : Les trois premiers de chaque épreuve individuelle dans chaque catégorie d'âge recevront une médaille offerte par le Comité d'Aquitaine.

Les 3 premières équipes classées chaque relais dans chaque catégorie d'âge recevront une médaille offerte par le Comité d'Aquitaine. Coupe **Sabrina DEHEZ** pour la Benjamine et le Benjamin marquant le plus de points sur une course à la table de cotation.

Biathlon : Le biathlon se déroulera sur les épreuves de 400 m NL et 200 m 4N dans les 3 catégories d'âges suivantes :

2000/2001
2002
2003 et après.

Le classement se fera par addition des temps.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une médaille.

Remarques concernant les temps spéciaux Biathlon (nageurs nés en 2003 et après) :

Ces temps sont destinés aux nageurs **participant effectivement aux deux épreuves du biathlon**.

Un nageur qui ne désire participer qu'à l'une des deux épreuves doit alors réaliser le temps de qualification correspondant à la catégorie (2002 et après).

Remarque concernant les relais : Les engagements sont faits sous la responsabilité des entraîneurs de clubs, sans obligation d'avoir réalisé le temps d'engagement auparavant.

POSSIBILITE DE SURCLASSER.

PROGRAMME DES CHAMPIONNATS D'AQUITAINE 2013

SAMEDI 24 AOUT

Rendez-vous : 08h15
Début des épreuves 9h00

50 m Brasse
200 m Dos
100 m NL

PAUSE 10 MINUTES

Relais 4 x 50 m NL

DIMANCHE 25 AOUT

Rendez-vous : 08 h00
Début des épreuves 8h45

50 m Dos
100 m Papillon
400 m Nage Libre (2000 et après)
200 m Nage Libre (99 et avant)

SAMEDI 24 AOUT après midi

Début des épreuves
en fonction de la fin de la 1^{ère} réunion

50 m NL
100 m Brasse
200 m 4 Nages

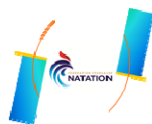
PAUSE 10 MINUTES

Relais 4 x 100 m NL

DIMANCHE 25 AOUT après midi

Début des épreuves
en fonction de la fin de la 1^{ère} réunion

50 m Papillon
100 m Dos
200 m Brasse



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

PAUSE 10 MINUTES

PAUSE 10 MINUTES

Relais 4x100 m 4 Nages

Relais 10x100 m NL

TEMPS D'ENGAGEMENTS IMPOSES

Championnats d'Aquitaine 2013.

Pour chaque épreuve, la première ligne (T.eng.) concerne le temps limite d'engagement.

Son dépassement entraîne une amende de **2,30 €**

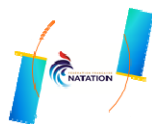
La deuxième ligne correspond au temps d'amende de **8,50 €**

La troisième ligne correspond au temps d'amende de **16,50 €**

GARÇONS

FILLES

Année \ Epreuve	97 & avant	98	99	2000	2001	2002 & après	97 & avant	98	99	2000	2001	2002 & après
T.Eng.	31.50	32.50	33.50				34.50	35.50	36.50			
50 5%	33.08	34.13	35.17				36.23	37.28	38.33			
N L 10%	34.65	35.76	36.85				37.95	39.05	40.15			
T.Eng.	37.00	38.00	39.00				41.50	42.50	43.50			
50 5%	38.85	39.90	40.95				43.58	44.63	45.68			
DOS 10%	40.70	41.81	42.90				45.65	46.76	47.85			
T.Eng.	41.00	42.00	43.00				44.00	45.00	46.00			
50 5%	42.05	43.10	44.15				46.00	47.05	48.10			
Brasse 10%	45.10	46.20	47.30				48.40	49.50	50.60			
T.Eng.	38.00	39.00	40.00				41.50	42.50	43.50			
50 5%	39.90	40.95	42.00				43.58	44.63	45.68			
PAP 10%	41.81	42.90	44.00				45.65	46.76	47.85			
T.Eng.	1'09.50	1'12.50	1'17.50	1'24.50	1'35.50	1'40.00	1'19.50	1'21.50	1'24.50	1'29.50	1'36.50	1'43.50
100 5%	1'12.98	1'16.13	1'21.38	1'28.73	1'40.28	1'45.00	1'23.48	1'25.58	1'28.73	1'33.93	1'41.33	1'48.68
N L 10%	1'16.45	1'19.76	1'25.25	1'32.95	1'45.05	1'50.00	1'27.45	1'29.65	1'32.95	1'38.45	1'46.15	1'53.85
T.Eng.	2'30.00	2'38.00	2'48.00				2'54.00	2'58.50	3'06.00			
200 5%	2'37.50	2'45.90	2'56.40				3'02.70	3'07.42	3'15.30			
N L 10%	2'45.00	2'53.80	3'04.80				3'11.40	3'16.335	3'24.60			
T.Eng.				6'36.00	7'00.00	7'25.00				6'56.00	7'16.00	7'54.00
400 5%				6'55.81	7'21.00	7'47.25				7'16.81	7'37.81	8'17.70
N L 10%				7'15.60	7'42.00	8'09.50				7'37.60	7'59.60	8'41.40
T.Eng.	1'26.00	1'28.00	1'32.00	1'36.00	1'45.00	1'51.00	1'35.00	1'37.00	1'41.00	1'45.00	1'51.00	1'59.00
100 5%	1'30.30	1'32.40	1'36.60	1'40.81	1'50.25	1'56.55	1'39.76	1'41.85	1'46.05	1'50.25	1'56.55	2'04.95
DOS 10%	1'34.60	1'36.81	1'41.20	1'45.60	1'55.50	2'02.10	1'44.50	1'46.70	1'51.10	1'55.50	2'02.10	2'10.90
T.Eng.	3'10.00	3'14.00	3'23.00	3'32.00	3'52.00	4'04.00	3'30.00	3'34.00	3'43.00	3'51.00	4'04.00	4'24.00
200 5%	3'19.50	3'23.70	3'33.15	3'42.60	4'03.60	4'16.20	3'40.50	3'44.70	3'54.15	4'02.55	4'16.20	4'37.20
DOS 10%	3'29.00	3'33.40	3'43.30	3'53.20	4'15.20	4'28.40	3'51.00	3'55.40	4'05.30	4'14.10	4'28.40	4'50.40
T.Eng.	1'30.00	1'33.00	1'36.00	1'42.00	1'49.00	1'55.00	1'36.00	1'38.00	1'42.00	1'46.00	1'52.00	2'00.00
100 5%	1'34.50	1'37.65	1'40.81	1'47.10	1'54.45	2'00.76	1'40.81	1'42.90	1'47.10	1'51.30	1'57.60	2'06.00
Brasse 10%	1'39.00	1'42.30	1'45.60	1'52.20	1'59.90	2'06.50	1'45.60	1'47.81	1'52.20	1'56.60	2'03.20	2'12.00
T.Eng.	3'13.00	3'20.00	3'26.00	3'39.00	3'57.00	4'07.00	3'26.00	3'30.00	3'37.00	3'48.00	4'01.00	4'18.00
200 5%	3'22.65	3'30.00	3'36.30	3'49.95	4'08.85	4'19.35	3'36.30	3'40.50	3'47.85	3'59.40	4'13.05	4'30.90
Brasse 10%	3'32.30	3'40.00	3'46.60	4'00.90	4'20.70	4'31.70	3'46.60	3'51.00	3'58.70	4'10.81	4'25.10	4'43.81
T.Eng.	1'32.50	1'35.50	1'40.50	1'49.00	1'57.00	2'05.00	1'36.00	1'38.00	1'44.50	1'51.50	1'59.00	2'10.00
100 5%	1'37.13	1'40.28	1'45.53	1'54.45	2'00.76	2'11.25	1'40.81	1'42.90	1'49.73	1'57.08	2'04.95	2'16.50
Pap 10%	1'41.76	1'45.05	1'50.55	1'59.90	2'06.50	2'17.50	1'45.60	1'47.81	1'54.95	2'02.65	2'10.90	2'23.00
T.Eng.	3'06.00	3'18.00	3'25.00	3'41.00	3'54.00	4'05.00	3'12.00	3'22.00	3'32.00	3'42.00	3'57.00	4'10.00
200 5%	3'15.30	3'27.90	3'35.25	3'52.05	4'05.70	4'17.25	3'21.60	3'32.10	3'42.60	3'53.10	4'08.85	4'22.50
4 N 10%	3'24.60	3'37.81	3'45.50	4'03.10	4'17.40	4'29.50	3'31.20	3'42.20	3'53.20	4'04.20	4'20.70	4'35.00



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

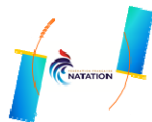
BIATHLON	GARCONS	FILLES
	2003 & +	2003 & +
T.Eng.	8'00.00	8'25.00
400 NL 5%	8'24.00	8'50.25
10%	8'48.00	9'15.50
T.Eng.	4'20.00	4'25.00
200 4 N 5%	4'33.00	4'38.25
10%	4'46.00	4'51.50

TEMPS DE QUALIFICATION Relais		GARCONS				FILLES			
Epreuve	Année	97 & avant	98 / 99 minimes	2000 / 2001 benjamins	2002 & après	97 & avant	98/ 99 minimes	2000 / 2001 benjamines	2002 & après
4x100 NL T.Eng.		4'45.00	5'20.00	6'10.00	7'00.00	5'40.00	6'10.00	6'50.00	8'20.00
	5%	4'59.25	5'30.76	6'28.50	7'21.00	5'57.00	6'28.50	7'10.50	8'45.00
	10%	5'08.00	5'46.50	6'47.00	7'42.00	6'14.00	6'47.00	9'10	9'10.00
4x50 NL T.Eng.		2'16.00	2'24 .00	2'40 .00	3'10.00	2'35.00	2'48.00	3'10.00	3'40.00
	5%	2'29.60	2'38.40	2'56.00	3'29 .00	2'50 .50	3'04 .80	3'29.00	4'02.00
	10%	2'44.56	2'54.24	3'13 .60	3'49.90	3'07 .55	3'23.28	3'49.90	4'26.20
4x100 4 Nages T.Eng.		5'20.00	5'51.00	6'55.00	8'20.00	6'17.00	6'55.00	7'35.00	9'10.00
	5%	5'36.00	6'08.55	7'15.76	8'45.00	6'35.85	7'15.76	7'57.76	9'37.50
	10%	5'52.00	6'26.10	7'36.50	9'10.00	6'54.70	7'36.50	8'20.50	10'05.00
10x100 NL T.Eng.		15'55.00				16'45.00			
	5%	16'42.76				17'35.25			
	10%	17'30.50				18'25.50			

Remarques concernant les relais :

Les engagements sont faits sous la responsabilité des entraîneurs de clubs, sans obligation d'avoir réalisé le temps d'engagement auparavant.
POSSIBILITE DE SURCLASSER POUR COMPLETER UNE EQUIPE.

Les relais 4 x 50 m NL, 4 x 100 m NL, 4 x 100 m 4N se nageront dans les catégories d'âge suivantes :
 95 et avant – 96 / 97 - 98 / 99 - 2000 et après.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

SELECTION EQUIPES D'AQUITAINE

A l'issue des championnats d'Aquitaine de natation estivale, une sélection régionale sera constituée, par Mme Véronique STEPHAN, CTR Coordonnatrice, pour participer à la Coupe de France des régions à SOUILLAC (Lot) – comité Midi-Pyrénées - les 31 août et 1er septembre 2013 et sera rassemblée à Sarlat, pour un stage préparatoire à partir du Mardi 27 Août.

L'entraîneur sera Sarah BIL

Chef de la délégation sera Mme Huguette GAULIN.

Cette sélection sera faite dans les catégories :

Garçons nés en 1996/1997 et 1998/1999

Filles nées en 1996/1997 et 1998/1999

sur les épreuves 100 m NL, 100 m Brasse, 100 m Dos, 100 m Papillon, 200 m 4N, 200 Dos, 200 Brasse, 50 NL, relais 4 x 100 m NL et 10 x 50 NL.

CRITERES DE SELECTION

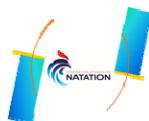
Voir page suivante

Ces critères doivent permettre aux clubs de préparer les nageuses et nageurs pour cet événement sportif.

Les entraîneurs de clubs doivent motiver leurs nageurs pour participer aux Interclubs et les préparer pour les championnats d'Aquitaine, au stage préparatoire (27 au 30 août à Sarlat) et à cette rencontre en les informant à l'avance de la **date retenue le 31 août et 1 septembre** et de l'importance d'une telle rencontre.

Cette compétition est la seule de niveau national du calendrier et c'est donc l'épreuve de niveau le plus élevé qui peut être proposée à un nageur de natation estivale. De plus la participation élargie à 9 comités régionaux est une raison de motivation supplémentaire.

La conviction et la volonté de chaque entraîneur d'assurer le succès de cette équipe d'Aquitaine seront la principale raison de son succès.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE D'AQUITAINE COUPE DE FRANCE DES REGIONS DE NATATION ESTIVALE 30 Août et 1^{er} Septembre 2013 à SOUILLAC

Extraits du règlement de la compétition

Chaque Comité peut présenter au maximum 1 nageur par épreuves (2 au 50mNL)

Un nageur ne peut participer qu'à deux épreuves individuelles au maximum.

Le relais 10 x50m doit être composé de 5 Minimes et 5 Cadets.

EPREUVES

9 épreuves individuelles

- Nage Libre : 50m, 100m et 200m,
- Dos, Brasse : 50m et 100m,
- Papillon : 100m,
- 4 Nages : 200m.

2 relais

- 4 x 100m 4 Nages
- 10 x 50 m nage libre.

Classements spécifiques à la compétition

Selon le nombre de régions participantes, la première place par épreuve se verra attribuer un nombre de points égal à 2xN + 2points, la deuxième à 2xN - 1 point, la troisième, etc., jusqu'à 1 point.

En cas d'égalité, les places obtenues par les relais départageront les équipes.

5 classements seront établis :

- filles et garçons minimes;
- filles et garçons cadets;
- classement général, filles et garçons toutes catégories d'âge confondues.

CRITERES DE SELECTION

Performances valides pour la sélection

Les performances retenues pour la sélection seront celles correspondantes aux épreuves individuelles et à l'épreuve de Nage Libre du relais du programme de la Coupe de France des Régions.

La sélection sera établie à partir des performances réalisées lors

- de la Coupe Interclubs Minimes
- de la Coupe IC toutes catégories
- des Championnats d'Aquitaine

Le suivi des performances

Un état des nageurs ayant réalisé les 5 meilleures performances dans chaque course sera publié après

- la Coupe Interclubs Minimes
- la Coupe IC toutes catégories

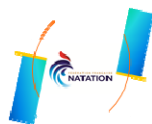
SELECTION

Un nageur ne pourra être sélectionné individuellement sur une épreuve s'il n'a pas participé à celle-ci lors des Championnats Régionaux.

La sélection sera arrêtée définitivement à l'issue des Championnats d'Aquitaine et communiquée le 26 août 2013.

Les nageurs sélectionnés devront obligatoirement participer au stage organisé pendant la semaine précédente.

CFR MIN CAD			Compétitions valides pour les performances	
Samedi 31 Août	Matin	50m NL	2 Nageurs	REGX
		100m Dos	X	IC + REGX
		200m Br	X	REGX
		100m Pap	X	IC + REGX
	AM	200m Dos	X	REGX
		100m Br	X	IC + REGX
		200m NL	X	IC + REGX
		4 x 100m 4N	X	
Dimanche 1er Septembre	Matin	100m NL	X	IC + REGX
		200m 4N	X	IC + REGX
		10 x 50m NL	5 Min + 5 Cad	REGX



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

- Les samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2013
- 3 réunions

XVI^e Coupe de France minimes et cadets des Régions de natation estivale

- Lieu : Souillac (Lot)
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 14 ans, 15 ans, 16 ans, 17 ans (1999, 1998, 1997 et 1996) filles et garçons
- Minimes et cadets sélectionnés par la région compétition par équipes régionales

Engagements

- Propositions extraNat : du 19/08/2013 au 27/08/2013
- Liste des engagés : 28/08/2013
- Réunion technique : 30/08/2013 – 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

À l'instar de la Coupe de France des régions minimes - Trophée Jean-POMMAT pour les clubs annuels, les clubs de natation estivale bénéficient de l'organisation d'une Coupe de France estivale réservée aux groupes d'âge minimes et cadets. Elle est traditionnellement programmée durant le dernier week-end du mois d'août. Dans le cadre du classement national des clubs de la natation estivale, elle sert à établir le classement Élite.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (9 en filles et 9 en garçons)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages. *Classement au temps.*
- **Épreuves de relais** (2 en filles et 2 en garçons) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre. *Classement au temps.*
Les séries des épreuves individuelles et relais sont élaborées à partir des temps d'engagement (les temps d'engagement apparaîtront sur les fiches).

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. Toutefois, la désignation des juges-arbitres et starters est du ressort de la FFN.

Dispositions particulières

Les sélections régionales ne s'effectueront qu'avec des nageurs licenciés dans les clubs de natation estivale
Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club de natation estivale ne peuvent être qualifiés pour la Coupe de France estivale lors de la saison sportive de leur transfert.

Mode de qualification

Les régions possédant sur leur territoire des clubs de natation estivale ont la responsabilité de composer et d'engager une équipe de nageurs et une équipe de nageuses, de 14-15 ans, nés en 1999-1998, et 16-17 ans, nés en 1997-1996. Chaque équipe de comité sera représentée au maximum par deux nageurs dans l'épreuve individuelle de 50 m nage libre, par un nageur dans chaque épreuve individuelle de 100 m ou 200 m, et par une équipe dans chaque relais.

Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Un nageur qui abandonnerait ou qui serait disqualifié ne marquera pas de point ; il en sera de même pour les relais.

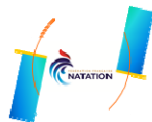
Le relais 10 x 50 m nage libre sera composé obligatoirement de cinq nageurs cadets et cinq nageurs minimes. L'ordre des nageurs dans la composition de ce relais est laissé au libre choix des régions.

Modalités d'engagements

Laissé à l'initiative des comités régionaux, via l'interface de l'application extraNat. De plus, les responsables de région devront faire parvenir par fax au Comité régional du Midi-Pyrénées et au comité local d'organisation de la ville désignée, les documents suivants :

- le lundi 26 août 2013 précédant la compétition au plus tard : la liste nominative des nageurs composant l'équipe ;
- le mercredi 28 août 2013 précédant la compétition au soir au plus tard : la composition de leur équipe, y compris des relais.

Aucun frais d'engagement n'est perçu.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Classement spécifique à la compétition

L'attribution des points se fait à la place, avec comme référence le nombre de régions présentes. La première place par épreuve se voit attribuer un nombre de points égal à : $2 \times N^* + 2$, la seconde $2 \times N - 1$, la troisième $2 \times N - 2$, la quatrième $2 \times N - 3$, etc. Les points de relais sont doublés.

Il y aura un classement minimes filles, un classement minimes garçons, un classement cadettes, un classement cadets et un classement général mixte toutes catégories. Le relais 10 x 50 m nage libre ne sera pris en compte que pour le classement général final.

En cas d'égalité de points, les points obtenus par les relais départageront les équipes.

**Nombre de régions présentes.*

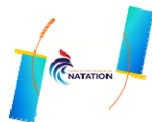
Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimes et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Sept coupes seront affectées par la FFN :

- une coupe à la première région au classement minimes filles ;
- une coupe à la première région au classement minimes garçons ;
- une coupe à la première région au classement cadettes ;
- une coupe à la première région au classement cadets ;
- une coupe à la première région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories) ;
- une coupe à la deuxième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories) ;
- une coupe à la troisième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories).



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Programme et horaires

Samedi 31 août 2013

1^{re} Réunion

Ouverture des portes : 9h00 – Début des épreuves : 10h00

50 NL minimales filles
50 NL garçons
50 NL cadettes
50 NL cadets
100 Dos minimales filles
100 Dos minimales garçons
100 Dos cadettes
100 Dos cadets
200 Brasse minimales filles
200 Brasse minimales garçons
200 Brasse cadettes
200 Brasse cadets
100 Papillon minimales filles
100 Papillon minimales garçons
100 Papillon cadettes
100 Papillon cadets

2^{ème} Réunion

Ouverture des portes : 14h30 – Début des épreuves : 16h00

- 200 Dos minimales filles
- 200 Dos minimales garçons
- 200 Dos cadettes
- 200 Dos cadets
- 100 Brasse minimales filles
- 100 Brasse minimales garçons
- 100 Brasse cadettes
- 100 Brasse cadets
- 200 NL minimales filles
- 200 NL minimales garçons
- 200 NL cadettes
- 200 NL cadets

ENTRACTE

- 4 x 100 4N minimales filles
- 4 x 100 4N minimales garçons
- 4 x 100 4N cadettes
- 4 x 100 4N cadets

Dimanche 1 septembre 2013

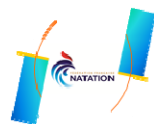
3^{ème} Réunion

Ouverture des portes : 8h30 – Début des épreuves : 9h30

100 NL minimales filles
100 NL minimales garçons
100 NL cadettes
100 NL cadets
200 4N minimales filles
200 4N minimales garçons
200 4N cadettes
200 4N cadets

ENTRACTE

10 X 50 NL filles
10 X 50 NL garçons



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Meilleures Performances - Filles

Etablies depuis les championnats d'Aquitaine 1993 – mise à jour à la fin de la saison 2012

EPREUVE	10 ANS -	11 ANS	12 ANS	13 ANS	14 ANS	15 ANS	16 ANS	17 ANS	18 ANS +
50 NL	Thevenon	Dubrana	Ahadoberry	Dargelos	Marie Dit Bulot	Dargelos	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Capdelacarere
	Elisa	Margaux	Emma	Léa	Harmony	Léa	Lucie	Lucie	Sabine
	Langon	Pouillon	Grenade	Montpon	St J P Port	Barbezieux	Langon	Digoin	Serres-Castet
	08.08.10	07.08.04	20.08.11	22.08.09	26.08.01	27.08.11	20.08.00	24.08.02	21.08.05
	40.48	37.88	34.42 R	31.99 R	30.22	29.46	29.95	29.90	28.77
100 NL	Marie dit Bulot	Marie dit Bulot	Chanteux	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Capdelacarere
	Lucie	Lucie	Adeline	Lucie	Lucie	Lucie	Lucie	Lucie	Sabine
	Peyrehorade	Langon	Peyrehorade	Sarlat	Sarlat	Segré	Segré	Segré	Serres-Castet
	26.08.95	25.08.96	26.08.95	22.08.98	22.08.98	27.08.00	27.08.00	27.08.00	20.08.05
	1.20.71	1.11.56	1.07.63	1.07.28	1.07.28	1.04.81	1.04.81	1.04.81	1.04.32
200 NL	Chanteux	Chanteux	Ahadoberry	Lamothe	Lamothe	Lamothe	Trofin	Trofin	Capdelacarere
	Adeline	Adeline	Emma	Alicia	Alicia	Alicia	Mélissa	Mélissa	Sabine
	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Montpon	Langon	Langon	Pouillon	Pouillon	Serres-Castet
	29.08.93	29.08.93	07.08.11	23.08.09	08.08.10	08.08.10	21.08.06	21.08.06	21.08.05
	2.53.70	2.53.70	2.53.02	2.44.83	2.30.20	2.30.20	2.28.89	2.28.89	2.27.30
400 NL	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux
	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline
	Serres-Castet	Montpon	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade
	29.08.93	28.08.94	26.08.95	26.08.95	26.08.95	26.08.95	26.08.95	26.08.95	26.08.95
	6.03.71	5.31.29	5.19.37	5.19.37	5.19.37	5.19.37	5.19.37	5.19.37	5.19.37
50 Pap	Ihidy	Bouchan	Tiziani	Bernatas	Lamothe	Lamothe	Lamothe	Rivera	DelRio
	Leire	Océane	Alexia	Rebecca	Alicia	Alicia	Alicia	Sylvie	Nuria
	Langon	Pouillon	Pouillon	Serres-Castet	Tartas	Morcenx	Langon	Montpon	Montpon
	31.07.05	08.08.09	05.08.12	03.07.10	14.08.10	09.07.11	19.08.12	28.08.94	28.08.94
	50.36	45.94	41.50	38.33	34.52	33.72	33.89	33.84	31.96
100 Pap	Laporte	Lajus	Chanteux	Lamothe	Lamothe	Lamothe	Lamothe	Lamothe	DelRio
	Elsa	Christelle	Adeline	Alicia	Alicia	Alicia	Alicia	Alicia	Nuria
	Tartas	Peyrehorade	Peyrehorade	Pouillon	St Palais	Barbezieux	Langon	Langon	Montpon
	11.08.01	26.08.95	26.08.95	08.08.09	22.08.10	27.08.11	19.08.12	19.08.12	28.08.94
	1.55.37	01.38.84	1.27.15	1.25.99	1.21.31	1.19.00	1.17.56	1.17.56	1.12.19
50 Dos	Ihidy	Caricaburu	Bouchan	Bordenave	Bouchan	Bouchan	Bouchan	Bouchan	Laporte
	Leire	EztiTxu	Océane	Margaux	Océane	Océane	Océane	Océane	Elsa
	Langon	Pouillon	Grenade	Langon	Langon	Langon	Langon	Langon	Bazas
	31.07.05	08.08.09	17.07.10	08.08.10	19.08.12	19.08.12	19.08.12	19.08.12	16.08.09
	47.42	45.69	39.19	39.10	35.29	35.29	35.29	35.29	34.51
100 Dos	Chanteux	Chanteux	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	Marie Dit Bulot	MarieDit Bulot	MarieDitBulot	DelRio
	Adeline	Adeline	Lucie	Lucie	Lucie	Lucie	Lucie	Lucie	Nuria
	Serres-Castet	Montpon	Serres-Castet	Sarlat	Ser.Castet	Segré	Segré	Segré	Montpon
	29.08.93	28.08.94	23.08.97	22.08.98	28.08.99	27.08.00	27.08.00	27.08.00	28.08.94
	1.41.29	1.26.07	1.20.95	1.19.15	1.17.41	1.15.34	1.15.34	1.15.34	1.14.36
200 Dos	Bouchan	Bouchan	Bouchan	Bouchan	Bouchan	Marie Dit Bulot	Cazenave	Cazenave	Cazenave
	Océane	Océane	Océane	Océane	Océane	Lucie	Lisa	Lisa	Lisa
	Bazas	Montpon	Grenade	Grenade	Langon	Langon	Quillan	Quillan	Quillan
	23.08.08	22.08.09	14.08.10	20.08.11	18.08.12	20.08.00	29.08.09	29.08.09	29.08.09
	3.51.02	3.15.88	3.01.84	2.58.00	2.50.70	2.48.65	2.45.99	2.45.99	2.45.99
50 Brasse	Metayer	Bordenave	Bernatas	Bernatas	Trofin	Trofin	Trofin	Trofin	Trofin
	Laure	Margaux	Rebecca	Rebecca	Melissa	Melissa	Melissa	Melissa	Melissa
	Peyrehorade	St Jean Pied Port	Pouillon	Langon	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet
	30.07.00	09.08.08	08.08.09	08.08.10	14.08.04	14.08.04	14.08.04	14.08.04	14.08.04
	49.88	46.98	40.95	39.32	38.94	38.94	38.94	38.94	38.94
100 Brasse	Marie Dit Bulot	Chanteux	Bernatas	Darretche	Darretche	Bernatas	Bernatas	Bernatas	Bernatas
	Lucie	Adeline	Rebecca	Maritxu	Maritxu	Rebecca	Rebecca	Rebecca	Rebecca
	Peyrehorade	Montpon	Pouillon	Artix	Artix	Langon	Langon	Langon	Langon
	26.08.95	28.08.94	08.08.09	30.08.97	30.08.97	18.08.12	18.08.12	18.08.12	18.08.12
	1.40.81	1.34.41	1.29.59	1.25.44	1.25.44	1.24.16	1.24.16	1.24.16	1.24.16
200 Brasse	Darretche	Dublanc	Bernatas	Darretche	Etchart	Darretche	Darretche	Darretche	Darretche
	Maritxu	Aurelie	Rebecca	Maritxu	Cecile	Maritxu	Maritxu	Maritxu	Maritxu
	Montpon	Peyrehorade	St Palais	Serres-Castet	Montpon	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet
	28.08.94	23.08.97	16.08.09	23.08.97	28.08.94	28.08.99	28.08.99	28.08.99	28.08.99
	3.41.16	3.25.21	3.14.60	3.07.63	3.04.08	3.00.13	3.00.13	3.00.13	3.00.13
200 4 N	Marie Dit Bulot	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Chanteux	Bernatas	Bernatas	DelRio
	Lucie	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Adeline	Rebecca	Rebecca	Nuria
	Peyrehorade	Montpon	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade	Peyrehorade	Langon	Langon	Montpon
	26.08.95	28.08.94	26.08.95	26.08.95	26.08.95	26.08.95	18.08.12	18.08.12	28.08.94
	3.26.80	3.01.23	2.49.67	2.49.67	2.49.67	2.49.67	2.47.87	2.47.87	2.37.20

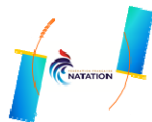
NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

Meilleures Performances - Garçons

Etablies depuis les championnats d'Aquitaine 1993 – mise à jour à la fin de la saison 2012

Epreuves	10 ans -	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans +
50 NL	Delaure	Lartigau	Delaure	Delaure	Sauces	Sauces	Laulhere	Sauces	Le Goff
	Sébastien	Thomas	Sébastien	Sébastien	Thibaut	Thibaut	Pierre	Thibault	Antoine
	Serres-Castet	Montpon	Montpon	Saintt Palais.	Gramat	Serres-Castet	Serres-Castet	Quillan	Montpon
	18.08.07	22-08-09	22.08.09	21.08.10	26.08.06	18.08.07	21.08.05	29.08.09	22.08.09
	38.28	35.50 TI 100NL	31.22 R	28.63 R	27.00	26.54	26.05	25.61	24.92 R
100 NL	Lartigau	Lartigau	Potard	Delaure	Delaure	Sauces	Toral	Sauces	Le Goff
	Thomas	Thomas	Julien	Sébastien	Sébastien	Thibaut	Damien	Thibault	Antoine
	St Jean Pied Port	Montpon	Montpon	Saint Palais.	Grenade	Pouillon	Gramat	Montpon	Montpon
	09.08.08	22-08-09	28.08.94	21.08.10	20.08.11	04.08.07	26.08.06	22.08.09	22.08.09
	1.21.33	1.13.41	1.09.66	1.03.26	1.00.28	58.51	58.05	56.32	54.85 R
200 NL	Lartigau	Vogein	Gastambide	Burguete	Gastambide	Sauces	Sauces	Sauces	Sauces
	Thomas	Jon	Mikel	Nicolas	Mikel	Thibaut	Thibaut	Thibaut	Thibaut
	St Jean Pied Port	Pouillon	St Jean Pied Port	St Jean Pied Port	Sanvignes	Langon	Langon	Montpon	Montpon
	09.08.08	07.08.04	09.08.08	26.08.01	28.08.10	25.08.07	25.08.07	22.08.09	22.08.09
	3.02.66	2.46.26	2.41.09	2.37.62	2.19.33	2.09.53	2.09.53	2.06.87	2.06.87
400 NL	Vogein	Potard	Potard	Gastambide	De Carli	De Carli	Carbillet	Carbillet	Vogein
	Jon	Julien	Julien	Mikel	Erwan	Erwan	Sébastien	Sébastien	Jon
	St Jean Pied Port	Serres-Castet	Montpon	Montpon.	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Saint-Palais
	15.08.03	29.08.93	28.08.94	22.08.09	29.08.93	29.08.93	29.08.93	23.08.97	30.07.11
	6.24.95	5.40.45	5.22.99	5.11.98	4.51.18	4.51.18	4.48.44	4.48.44	4.45.39
50 Pap	Vogein	Lartigau	Berhondo	Lartigau	Delaure	Delaure	Bordenave	Sauces	Sauces
	Jon	Thomas	Pierre Jean	Thomas	Sébastien	Sébastien	Maxime	Thibault	Thibault
	Morlaas	Montpon	Langon	Serres-Castet	Grenade	Langon	St Jean Pied Port	Montpon	Langon
	02.08.03	22-08-09	03.08.02	02.07.11	21.08.11	19.08.12	09.08.08	22.08.09	22.08.09
	48.68	42.43 TI 100 Pap	39.61	35.13	30.96	29.43	27.94	27.12	27.12
100 Pap	Vogein	Lartigau	Berhondo	Delaure	Toral	Bordenave	Bordenave	Bordenave	Bordenave
	Jon	Thomas	Pierre Jean	Sébastien	Damien	Maxime	Maxime	Maxime	Maxime
	Morlaas	Montpon	Langon	Tartas	Langon	Langon	St Jean Pied Port	Montpon	Serres-Castet
	02.08.03	22-08-09	03.08.02	14.08.10	21.08.04	25.08.07	09.08.08	22.08.09	07.08.11
	1.48.48	1.32.22	1.28.62	1.18.15	1.14.64	1.07.37	1.04.66	1.02.57	1.01.31
50 Dos	Vogein	Lartigau	Vogein	Delaure	Delaure	Delaure	Toral	Guicharnaud	Burguete
	Jon	Thomas	Jon	Sébastien	Sébastien	Sébastien	Damien	Marc	Nicolas
	Morlaas	Montpon	Langon	Grenade	Sore	Sore	Serres-Castet	Pouillon	Serres-Castet
	02.08.03	22.08.09	31.07.05	17.07.10	14.08.11	14.08.11	21.08.06	05.08.12	07.08.11
	46.51	43.72	40.81	36.12	32.47	32.47	31.73	30.92	29.86
100 Dos	Butez	Lartigau	Gastambide	Delaure	De Carli	Toral	Burguete	Cazaux	Burguete
	Donovan	Thomas	Mikel	Sébastien	Erwan	Damien	Nicolas	Benoit	Nicolas
	Sarlat	Montpon	Bazas	Saint Palais	Serres-Castet	Serres-Castet	Surgeres	Gramat	Bazas
	22.08.98	22-08-09	24.08.08	22.08.10	29.08.93	21.08.05	28.08.04	26.8.06	24.08.08
	1.38.51	1.30.55	1.21.70	1.17.65	1.11.03	1.11.02	1.09.51	1.06.84	1.04.25
200 Dos	Lartigau	Gastambide	Gastambide	Burguete	Toral	Burguete	Burguete	Burguete	Burguete
	Thomas	Mikel	Mikel	Nicolas	Damien	Nicolas	Nicolas	Nicolas	Nicolas
	Bazas	Serres-Castet	Bazas	Serres-Castet	Surgeres	St Lo	Surgeres	Serres-Castet	Bazas
	23.08.08	18.08.07	23.08.08	19.08.01	28.08.04	31.08.03	28.08.04	20.08.05	23.08.08
	3.25.17	3.17.30	2.57.22	2.50.48	2.38.26	2.32.30	2.29.28	2.26.54	2.23.15
50 Brasse	Lamothe	Dubernert	Deloubes	Deloubes	Deloubes	Mazerolles	Mazerolles	Mazerolles	Mazerolles
	Kelian	Loic	Romain	Romain	Romain	Gregory	Gregory	Gregory	Gregory
	Grenade	Pouillon	Tartas	Langon	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet	Pouillon	St Jean Pied Port
	17.07.10	04.08.07	23.08.03	21.08.04	21.08.05	14.08.04	21.08.05	21.08.06	09.08.08
	49.50	48.85	44.13	37.64	36.26	34.42	32.90	32.34	31.22
100 Brasse	Hustet	Hustet	Deloubes	Deloubes	Deloubes	Mazerolles	Mazerolles	Mazerolles	Mazerolles
	Alexis	Alexis	Romain	Romain	Romain	Gregory	Gregory	Gregory	Gregory
	Bidache	Langon	Tartas	Langon	Serres-Castet	Surgeres	Peyrehorade	Gramat	Gramat
	13.08.11	18.08.12	23.08.03	21.08.04	21.08.05	28.08.04	13.08.05	26.08.06	26.08.06
	1.46.23	1.40.65	1.32.70	1.20.32	1.17.62	1.13.65	1.13.65	1.09.92	1.09.92
200 Brasse	Deloubes	Andreys	Andreys	Deloubes	Deloubes	Mazerolles	Mazerolles	Mazerolles	Mazerolles
	Romain	Bastien	Bastien	Romain	Romain	Gregory	Gregory	Gregory	Gregory
	St Jean Pied Port	Montpon	Montpon	Langon	Serres-Castet	Surgeres	Serres-Castet	Serres-Castet	Serres-Castet
	26.08.01	28.08.94	28.08.94	21.08.04	21.08.05	28.08.04	21.08.05	21.08.05	21.08.05
	3.43.86	3.06.42	3.06.42	2.53.88	2.51.29	2.47.16	2.39.73	2.39.73	2.39.73
200 4 N	Butez	Lartigau	Gastambide	Gastambide	Bordenave	Bordenave	Bordenave	Bordenave	Burguete
	Donovan	Thomas	Mikel	Mikel	Maxime	Maxime	Maxime	Maxime	Nicolas
	Sarlat	Montpon	Bazas	Montpon.	Gramat	Langon	Langon	Quillan	Montpon
	22.08.98	22-08-09	23.08.08	22.08.08	26.08.06	25.08.07	25.08.07	29.08.09	22.08.09
	3.28.80	3.11.36	2.58.55	2.47.38	2.35.88	2.32.21	2.32.21	2.27.84	2.24.24



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013



Communiqué Réglementation sportive Combinaisons Aréna

Pantin- mercredi 22 mai 2013

La Fédération Française de Natation a été alertée par la Fina et la société ARENA que les produits Powerskin Carbon Pro portant les codes d'identification FINA suivants :

AR220993 – combishort femme dos ouvert
AR220994 – combishort femme dos fermé
AR141364 – jammer hommes

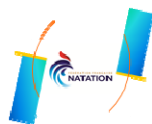
Ne doivent plus être utilisés lors des compétitions internationales.

La Fédération vérifiera à l'Open de France de Vichy et lors des sélections nationales qu'aucun nageur n'utilise ce matériel.

Dans les compétitions internes (du niveau national à départemental) ne donnant pas lieu à sélections, le port de ces équipements est toléré jusqu'au lundi 22 juillet 2013.

Toutefois, aucun record de France, ni aucune meilleure performance française ne seront homologués avec le port des combinaisons incriminées.

Il appartient dès lors aux nageurs, à leurs entraîneurs et aux clubs d'agir en toute connaissance de cause, d'assumer d'accepter, à leurs risques et périls, les conséquences de leur choix.



NATATION ESTIVALE

Reglements et Calendriers 2013

